



Mon affectation Dans le LOT dép. 46

Vous avez passé un concours académique. Lors de votre inscription au CRPE, vous avez fait des vœux de département. En fonction de votre rang au concours et de ces vœux, vous allez être affecté(e) dans un département.

ATTENTION : Chaque département et chaque IA-DASEN (Inspecteur d'Académie) reste maître et gère ses règles d'affectation de stagiaires dans son département.

Si vous êtes affectés sur le département du LOT :

- Vous serez à mi-temps en formation à l'**ESPE du LOT** – Avenue Henri Martin – 46000 CAHORS et à mi-temps en classe.

- Le contenu de formation à l'ESPE dépendra de votre parcours actuel (déjà titulaire d'un M2, en cours de MEEF, parent de 3 enfants ...)

Concernant les affectations dans les écoles :

- Dès que les résultats du concours seront envoyés par le rectorat à la DSDEN du LOT, les lauréats affectés dans le Lot, recevront de l'administration un courriel précisant les modalités d'affectation sur les écoles. Il sera précisé la date d'une rencontre ainsi que la liste des postes disponibles, à classer par ordre de préférence.

Dans le Lot, l'affectation des stagiaires (PES) se fait selon les critères suivants :

- 1 – S'il y a des stagiaires en prolongation ou en redoublement, ils sont affectés en premier.
- 2 - Pour les lauréats 2019 quel que soit le type de concours (CRPE externe, le 2nd concours interne et 3e concours) c'est le rang du concours qui est retenu.

NB : en cas de situation particulière (familiale, médicale...) le SE-Unsa du Lot conseille de contacter en amont les services de la DSDEN du Lot afin de présenter les éléments spécifiques à la situation.

Le SE-Unsa du Lot est à votre disposition pour tout complément d'information :

05.65.30.14.90 / 46@se-unsa.org



A très bientôt !
Elodie CHABASSIER
Responsable "Entrée dans le métier" pour le SE-Unsa 46

Au dos de cette feuille, une liste provisoire des postes réservés pour les stagiaires 2019 / 2020.



Mon affectation Dans le LOT dép. 46



L'administration a réservé des postes pour les futurs stagiaires qui seront affectés dans le Lot.

Vous trouverez ci-dessous une liste provisoire transmise par l'administration le 14 juin .

Circonscription	COMMUNE	ECOLE	NIVEAU de classe
CAHORS 1	CAHORS	Jean Calvet élémentaire	
	CAHORS	Jean Calvet élémentaire	
	CAHORS	Bellevue primaire	Maternelle
	CAHORS	L Bénac élémentaire	
	CAHORS	L Bénac maternelle	
	CAHORS	Chapou maternelle	
	CAHORS	Chapou maternelle	
	GIGOUZAC		Elémentaire
	PRADINES	J Moulin primaire	maternelle
	PRADINES	J Moulin primaire	Elémentaire
	CAJARC		Maternelle
	CATUS	Ecole primaire	Maternelle
	BELFORT du Quercy		élémentaire
	PRAYSSAC		Elémentaire
	PUY l'ÉVÊQUE	Ecole primaire	
	SAUZET	Ecole primaire	CE1 – CE2
FIGEAC	FIGEAC	Chapou	Elementaire
GOURDON	SOUILLAC		Elementaire